



Centre International d'Etudes Pédagogiques

1, avenue Léon-Journault

92318 Sèvres Cedex

Tél. : 33 (0)1 45 07 60 22 - Fax : 33 (0)1 45 07 60 31

Site Internet : www.ciep.fr

MARCHE PUBLIC N°16 04 DE MAITRISE D'ŒUVRE

REORGANISATION DE L'AILE VERSAILLES DU CIEP A SEVRES

Règlement de la consultation n°16 04 du 07 juillet 2016

Maîtrise d'ouvrage (Pouvoir Adjudicateur)

Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) au 1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres Cedex

Objet du marché

Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réorganisation de l'aile Versailles du CIEP à Sèvres

Marché négocié passé en application des articles 35, 65 et 74 du Code des marchés publics

Code CPV :

712400002 : Services d'architecture, d'ingénierie et de planification.

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES AU CIEP DE SEVRES :

Le 26 septembre 2016 à 12 heures

Rappel à l'attention des concepteurs :

Les offres peuvent être communiquées **soit** sous format papier **soit** par voie électronique.

1. OBJECTIF DU REAMENAGEMENT

L'objectif du réaménagement est de regrouper les fonctions restauration, actuellement situées au R+1 et R+2, au R+2 de l'aile Versailles.

Il consiste à créer ou recréer une restauration à table, un self et une petite salle à manger.

La salle de restauration à table, d'une capacité de 100 à 120 couverts, peut être constituée soit par une grande salle, soit par deux salles plus petites communicantes.

Le self doit être prévu pour une capacité de 180 couverts sur deux rotations, soit 90 places.

La salle à manger devra être conçue pour 15 places.

La cuisine de préparation devra permettre la confection de 300 repas maximum sur un service.

La véranda existante sur la cour intérieure du CIEP sera supprimée et remplacée par une terrasse.

Les bureaux actuels situés au R+2 (220 à 226) seront transférés au R+1 à la place du restaurant.

2. CONTRAINTES

Les travaux seront effectués en milieux occupés, en maintenant entre autres l'activité de restauration. Ils devront prévoir un phasage à définir avec le CIEP.

Pour rappel, le CIEP est un ERP avec locaux de sommeil. Pour permettre le phasage des travaux, des locaux inoccupés actuellement seront mis à disposition pour une utilisation transitoire.

Les deux ascenseurs actuels de l'aile Versailles seront conservés.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relative à la réorganisation de l'aile Versailles du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) au 1, avenue Léon Journault à Sèvres.

Elle est une procédure négociée en application des articles 35, 65 et 74 du Code des marchés publics.

Le CIEP n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 Définition de la procédure de consultation – **RAPPEL**

La consultation se déroule en deux phases :

La première phase consiste en un appel à **candidatures** et la sélection, par un jury, de quatre concepteurs maximum sur examen des compétences, références, moyens humains et matériels des candidats.

La seconde phase consiste en la consultation des quatre concepteurs, retenus lors de la première phase, pour leur demander de remettre une **offre**.

- **Le présent règlement de la consultation n°16 04 du 07 juillet 2016 concerne la seconde phase de consultation du marché n°16 04 et s'applique seulement et exclusivement aux quatre concepteurs retenus lors de la première phase de consultation.**
- **Seules seront considérées comme recevables par le CIEP les offres remises par ces concepteurs, après consultation du CIEP.**
- **Il est de la responsabilité des concepteurs de s'assurer que leur offre parvienne au CIEP dans les délais requis (cf. date et heure limites de réception des offres indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation).**

Délai minimum pendant lequel le concepteur est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5. NEGOCIATION

Après réception des offres, une négociation sera engagée par le maître d'ouvrage (CIEP) avec les concepteurs, sur la base des offres remises. Elle donnera lieu à un entretien avec chacun des concepteurs.

6. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

A l'issue de la négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée par le pouvoir adjudicateur (CIEP), en fonction des critères suivants avec leur pondération :

Critère d'attribution	Pondération
La note d'intention, au regard de l'organisation, de la méthode et des délais.	60 %
Le prix des prestations	40 %

7. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION DES CONCEPTEURS

Les pièces constitutives du dossier de consultation sont les suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) n°16 04 du marché n°16 04
- le billet de visite du marché n°16 04
- l'acte d'engagement (AE) n°16 04 (et ses annexes n°1 à n°4) du marché n°16 04
- le cahier des clauses particulières (CCP) n°16 04 (et son annexe n°1) du marché n°16 04
- l'étude de faisabilité réalisée en août 2014 (à titre indicatif)
- les plans de l'existant (au format autocad et au format.pdf)

Le dossier de consultation peut être téléchargé directement et gratuitement sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/marchepublic/>

8. VISITE DU SITE

Une visite du site du CIEP est organisée :

Le 24 août 2016 à 14 heures 30

Le 1^{er} septembre 2016 à 14 heures 30

Les concepteurs devront confirmer, par courriel en retour, la date qu'ils souhaitent retenir pour la visite. Ce courriel sera adressé :

- à M. Dominique Le Goff, Responsable du Service intérieur au CIEP (legoff@ciep.fr)

Et

- à M. Gilles Pierson – représentant de la DAIPA du Rectorat de l'Académie de Versailles (gilles.pierson@ac-versailles.fr)

9. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

9.1 Offre sur papier :

Les dossiers d'offres seront placés sous enveloppe cachetée qui portera la mention :

Dossier d'offre pour : « Marché n°16 04 – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REORGANISATION DE L'AILE VERSAILLES DU CIEP A SEVRES - NE PAS OUVRIR – Nom et adresse du candidat ».

L'enveloppe sera insérée dans une enveloppe d'expédition comportant la mention :

Dossier d'offre pour : « Marché n°16 04 – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REORGANISATION DE L'AILE VERSAILLES DU CIEP A SEVRES - NE PAS OUVRIR – Nom et adresse du candidat ».

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est expédié par courrier recommandé avec avis de réception parvenir à destination, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées en page de garde du présent document, à l'adresse suivante :

**Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)
Bureau des marchés publics (Service Financier - Madame Evelyne Guern)
1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres Cedex**

9.2 Offre dématérialisée :

Les concepteurs qui le souhaitent pourront envoyer leur offre sous forme dématérialisée.

Les documents nécessitant une signature pourront être individuellement signés électroniquement au moyen d'un certificat de signature garantissant un niveau de sécurité 2 minimum.

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le certificat devra être conforme au référentiel général de sécurité (RGS), ou à des conditions de sécurité équivalentes, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (paru au JO du 3 juillet 2012).

Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.

Dans le cas des candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

Typologie des fichiers	Extensions correspondantes
<ul style="list-style-type: none"> le format PDF (mode non révisable) 	.pdf
<ul style="list-style-type: none"> le format texte universel (mode révisable) 	.rtf
<ul style="list-style-type: none"> le format bureautique ouvert ODF (mode révisable format ouvert, normalisé ISO) 	.odt pour les textes .ods pour les feuilles de calcul .odp pour les présentations de diaporama .odg pour les dessins et graphiques
<ul style="list-style-type: none"> le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable) 	.doc ou .docx pour les textes .xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul .ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama
<ul style="list-style-type: none"> les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images 	.jpg / .png / .tif
<ul style="list-style-type: none"> les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores 	.mp3 / .wav
<ul style="list-style-type: none"> Le format vidéo MPEG-4 	.mp4

Le concepteur est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que son offre ne soit pas trop volumineuse.

La transmission des offres fait l’objet d’une date certaine de réception et d’un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l’objet d’un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n’avoir jamais été reçu et le concepteur en est informé.

N.B. : Les versions de correctif peuvent évoluer en fonction des besoins du CIEP.

La transmission des offres s'effectue à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr

Numéro de référence du marché : MAR1604

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

26 septembre 2016 - 12 heures

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le concepteur en sera informé.

• **Copie de sauvegarde :**

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur **support papier ou sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».**

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à ouverture de la copie de sauvegarde.

10. CONTENU DU DOSSIER D'OFFRE DES CONCEPTEURS

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre sont rédigés en français. Les prix sont libellés en euros. Le dossier d'offre comprend :

- l'acte d'engagement (AE) n°16 04 du groupement signé,
- le billet de visite du marché n°16 04 signé,
- le CCP n°16 04 paraphé et signé,
- le justificatif de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission, son degré de complexité, l'importance des travaux et leur complexité,
- une note d'intention relative à l'organisation de la maîtrise d'œuvre, aux méthodes que le concepteur se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission et pour le respect des délais,
- un planning optimisé de l'opération.

Les concepteurs pourront joindre dans leur offre tout autre document technique et/ou explicatif qu'ils jugent utile.

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions pourra être rejetée.

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le concepteur auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre les documents suivants :

Le **NOTI 2** : Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7) OU les attestations et certificats émanant d'organismes ou d'administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au **31 décembre 2015**.

Le marché ne pourra être attribué au concepteur retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un **délai maximum de 10 jours** à compter de la demande du CIEP les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

11. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concepteurs devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les concepteurs, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les concepteurs consultés devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise de leur offre, une demande écrite :

1/ par courriel au CIEP :

Renseignements d'ordre administratif :	Renseignements d'ordre technique :
Evelyne Guern – Responsable des affaires financières marchespublics@ciep.fr OU guern@ciep.fr	Dominique Le Goff – Responsable du Service intérieur - legoff@ciep.fr

2/ ou par l'intermédiaire de la plateforme :

<p>www.marches-publics.gouv.fr</p> <p>Numéro de référence du marché : MAR1604</p>

Une réponse leur sera adressée par le CIEP en temps utile.